

**ECOFI OPTIM 12 MOIS**  
**Code ISIN : FR0010793778**  
**(Ci-après le « FCP »)**

À Nanterre, le 6 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre société de gestion, ECOFI INVESTISSEMENTS (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre FCP :

- Changement de dénomination du FCP :  
Le FCP sera renommé : « ECOFI ULTRA SHORT TERM ».
- Modification de la durée de placement recommandée :  
La durée de placement recommandée du FCP sera réduite de 12 à 6 mois.
- Changement d'indice de référence :  
L'EURIBOR 6 MOIS sera remplacé par l'€STER Capitalisé. Au sein de la zone euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente le taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne.
- Modification des actifs éligibles au portefeuille du FCP (cf. rubriques « Obligations, titres de créance et autres instruments du marché monétaire »).  
Le portefeuille de votre FCP pourra dorénavant être investi en instruments du marché monétaire qui bénéficient d'une bonne qualité de crédit à court terme selon la politique de notation interne de la Société de Gestion (à titre indicatif, la Société de Gestion considère comme bonne qualité de crédit à court terme une notation supérieure ou égale à A3 selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou à P3 selon Moody's ou à F3 selon Fitch Ratings). »
- Changement de dénomination de la part « C » :  
La part « C » (code ISIN : FR0010793778) sera renommée part « R » tout en conservant les mêmes caractéristiques.

Ces modifications, qui n'ont pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 10 juillet 2026.

L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil rendement/risque, ni d'augmenter les frais de votre FCP.

Les autres caractéristiques de votre FCP restent inchangées.

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique de votre FCP. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

La documentation juridique de votre FCP, mise à jour le 10 juillet 2026, sera tenue à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site Internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés à compter du 10 juillet 2026, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

**ECOFI INVESTISSEMENTS - Service clients**

12 boulevard de Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX

Tél. : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39

E-mail : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain CANDERLÉ  
Directeur général



**ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE À MISSION**

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133\_01LYLF

12 boulevard de Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ☎ Téléphone 33 (0)1 44 88 39 00

[www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)